

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

Etaient Présents 46 titulaires, 4 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise BISTUE, Raymond VILLALBA, Aurélie GIRAUDON, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE

Suppléants : Jean-Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Michel CONTOU-CARRERE à Evelyne BALLIHAUT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Henriette BONNET à Denise MICHAUT, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU à Michel ADAM, Anne BARBET à Marylise BISTUE, Dominique LAGRAVE à Claude LACOUR, Jacques MARQUEZE à Marthe CLOT

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Michel IDOPE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET (excusé), Christophe GUERY (excusé), Jacques NAYA (excusé), Alain CAMSUSOU, Cédric LAPRUN, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, Jean-Etienne GAILLAT, Elisabeth MIQUEU

RAPPORT N° 03-200227-PER-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme BESSONNEAU expose :

1 – Service Education

Le service Education a été réorganisé lors de la suppression des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) avec une adaptation du temps contractuel des agents travaillant auprès des enfants. Un temps d'évaluation des besoins du personnel d'entretien a été fait sur 2019 afin de connaître le

besoin réel. Il vous est proposé de transformer au 1^{er} mars 2020 un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 22h30 en un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 27h40 et un poste de d'adjoint technique à temps non complet de 22h12 en un poste d'adjoint technique à temps non complet 24h25.

2 – SICTOM

Suite aux décisions de doubler de façon permanente la présence des gardiens de la déchetterie Lanneretonne ainsi que d'augmenter le temps d'ouverture de celle-ci de 10 heures hebdomadaires afin d'assurer un meilleur service public, il vous est proposé de transformer au 1^{er} mars 2020 un poste d'adjoint technique à temps non complet de 17h30 en un poste d'adjoint technique à temps complet.

3 – Technique et Environnement

Pour répondre à la charge administrative de la direction Technique et Environnement ainsi que de la Cellule marchés publics au sein de la Direction des Affaires Financières, un contrat Parcours Emploi Compétences a été pérennisé à temps non complet 28h semaine au 1^{er} juin 2019. Au vu de la charge partagée de cet agent entre ces deux services, il est proposé de transformer au 1^{er} juin 2020 ce poste d'adjoint administratif à temps non complet 28h semaine en un poste d'adjoint administratif à temps complet.

4- Social

La Maison de Service au Public (MSAP) située au château Fenart de BEDOUS, permet d'améliorer l'accès à tous les services assurés par les opérateurs nationaux et locaux (Caisse d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole, Pôle emploi, Préfecture,)

Dans le cadre de la refonte complète du réseau existant des Maisons de Services Au Public en Maisons France Services, il est demandé à la collectivité d'adapter ses effectifs pour obtenir ce label. A cet effet, il est impératif qu'au minimum deux agents polyvalents soient nommés pour assurer en permanence le premier accueil et l'accompagnement aux démarches en ligne. Il est proposé de créer au 1^{er} mars 2020 un second poste d'agent d'accueil au grade de Rédacteur à temps complet.

5- Centre de Ressources Patrimoniales

La collectivité est impliquée dans les projets culturels valorisant l'éducation artistique pour le plus grand nombre, passant par diverses actions culturelles en milieu scolaire, consolidées par la Convention Locale d'Education Artistique et Culturelle. Dans ce cadre, afin d'assurer les missions au sein du Centre de Ressources Patrimoniales, il est proposé de bénéficier des possibilités offertes par le dispositif Parcours Emploi Compétences et procéder à un recrutement en emploi non permanent à temps complet à compter du 1^{er} mars 2020.

6- Médiathèque

La Communauté de Communes du Haut-Béarn avait créé un emploi de médiateur informatique et multimédia à la Médiathèque des Gaves. Celui-ci a été occupé depuis 2015 d'abord en recourant à un emploi aidé, puis par voie contractuelle et enfin par voie statutaire sur un poste d'adjoint du patrimoine.

Aujourd'hui, considérant que l'agent concerné est lauréat du concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et considérant le caractère permanent des missions qui lui sont confiées, il vous est proposé de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet et de

créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet à compter du 1^{er} mai 2020.

Ces postes pourront être pourvus par voie contractuelle ou statutaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 22h30, un poste d'adjoint technique à temps non complet de 22h12, un poste d'adjoint technique à temps non complet de 17h30, un poste d'adjoint administratif à temps non complet 28h et un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet,
- **CRÉÉ** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 27h40, un poste d'adjoint technique à temps non complet 24h25, un poste d'adjoint technique à temps complet, un poste d'adjoint administratif à temps complet, un poste de rédacteur à temps complet et un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet, conclure un contrat Parcours Emploi Compétences,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 février 2020

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/03/2020

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/03/2020